PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

Tableau de bord de la consommation d'espaces naturels agricoles ou forestiers (NAF)

Département de l'Oise

juin 2023

3 040 ha d'espaces naturels agricoles ou forestiers consommés par l'urbanisation en 10 ans, de 2011 à 2020

soit 1 terrain de football consommé par jour par l'urbanisation

24 % des trajets domicile-travail sont effectués dans la commune de résidence en 2019 (26 % en 2009)

28 km parcourus en moyenne pour les trajets domicile-travail en dehors de la commune de résidence en 2019 (25 km en 2009)

L'article 194 de la Loi climat et résilience définit la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers comme *« la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés »*.

La lecture simultanée de ces deux indicateurs indique qu'une dissociation progressive des lieux d'habitat et d'emploi a été à l'œuvre dans le territoire régional.

Consommation d'espaces NAF par usage de 2011 à 2020

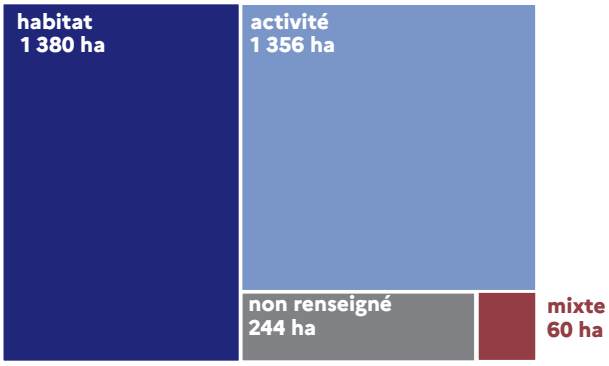

Évolution de la consommation d'espace par usage principal

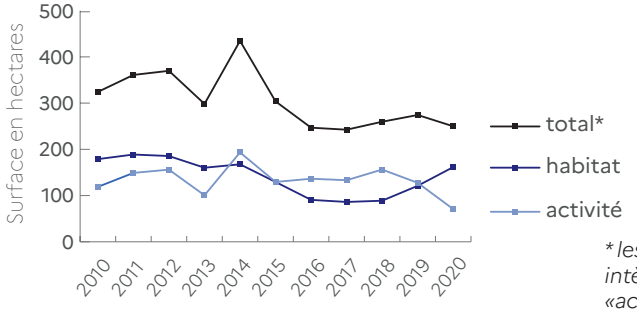

** les données « total» intègrent les données «activité», «habitat», «mixte», et «non renseigné»*

Les données mobilisées ne permettent de distinguer que les usages habitat / activité / mixte. Elles ne peuvent pas mesurer la consommation d'espaces imputable aux infrastructures, leurs emprises n'étant généralement pas cadastrées.
Ces données sont disponibles de manière annualisée.

Malgré la tendance d'une réduction de la consommation d'espaces entre 2014 et 2016, la consommation d'espaces est sur un palier depuis 2017 sans diminution prononcée.

La figure ci-contre montre que la consommation foncière imputable aux activités économiques était prédominante par rapport à l'habitat depuis 2014 jusqu'en 2019. Cette situation est plutôt atypique par rapport aux autres départements de Hauts-de-France.
Cependant, depuis 2019, cette tendance s'inverse : la consommation foncière due à l'habitat est à la hausse alors que celle de l'activité économique baisse.

La consommation d'espaces NAF par l'habitat

1 380 ha d'espaces naturels agricoles ou forestiers consommés en 10 ans par l'habitat de 2011 à 2020

28 194 ménages supplémentaires de 2009 à 2019

27 907 habitants supplémentaires de 2009 à 2019

Focus sur l'habitat pavillonnaire et l'évolution des ménages

78 % estimation de la part de la consommation d'espace destinée à du logement pavillonnaire entre 2009 et 2019

36 % estimation de la part de la production de logements assurée par le pavillonnaire entre 2009 et 2019

12 000 estimation du nombre de logements pavillonnaires produits entre 2009 et 2019

Les indicateurs présentés sont issus du diagnostic du foncier mobilisé pour le logement consultable sur le site de la Dreal Hauts-de-France.

Le pavillonnaire est ici défini comme un logement individuel avec un terrain de plus de 500 m².

Le pavillonnaire occupe un poids important dans la production de logements et très important dans les surfaces mobilisées pour le logement.

Alors que l'habitat pavillonnaire cible des ménages avec enfants, on note que, dans l'Oise, cette catégorie de ménages est en diminution alors que la catégorie des personnes seules est en très forte augmentation.

Évolution des principales compositions de ménages entre 2009 et 2019

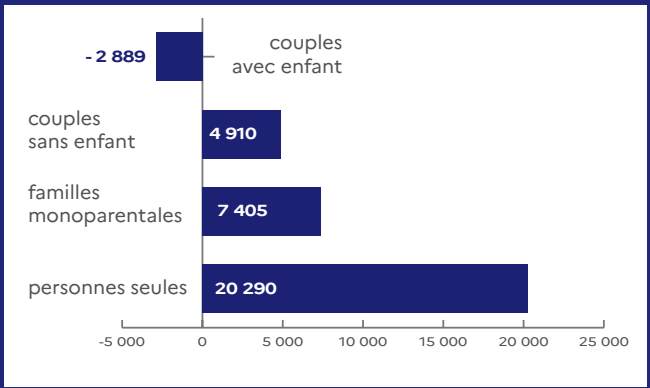

Comparaison entre la production de logements et la vacance dans le parc de logements

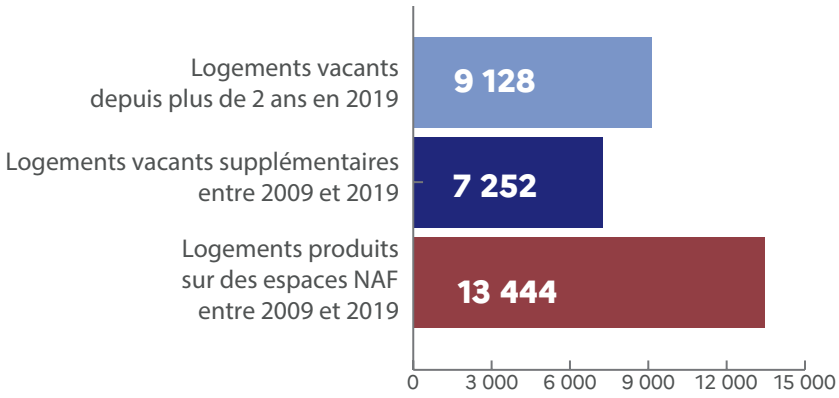

Les chiffres des logements vacants depuis plus de 2 ans sont extraits des fichiers lovac du Cerema.

Les logements vacants supplémentaires sont définis au sens de l'Insee et regroupent la vacance conjoncturelle comme la vacance structurelle.

La figure ci-contre montre que les territoires ont fait le choix de ne pas remettre sur le marché les logements vacants existants, et ont privilégié la production de logements en extension urbaine.

La consommation d'espaces NAF par l'activité économique

1 356 ha d'espaces naturels agricoles ou forestiers consommés par l'activité économique en 10 ans de 2011 à 2020

- 10 403 évolution du nombre d'emplois entre 2009 et 2019

18 emplois par hectare d'activité économique en moyenne

La création d'emplois n'est pas corrélée à la consommation d'espace par l'activité économique. Ce n'est pas parce qu'un territoire consomme davantage de foncier qu'il crée plus d'emplois.

Consommation d'espaces NAF par secteur entre 2010 et 2019

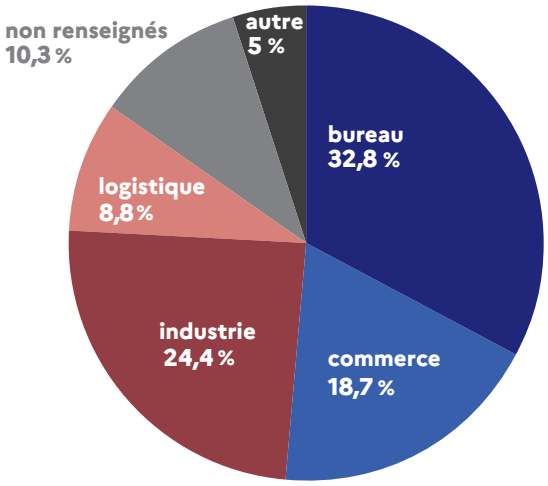

Les regroupements proposés ici (bureau, commerce, industrie et logistique) sont inspirés de la décomposition NAF de l'Insee.

La méthodologie précise et les résultats mentionnés ici sont issus de l'étude sur le foncier des activités économiques publiée par la Dreal en septembre 2021.

L'activité "bureau" regroupe les activités de services ne correspondant ni aux commerces, ni à l'hébergement-Restauration. Elle comprend par exemple l'administration, l'enseignement ou le médico-social.

Les secteurs "bureau", "commerce" représentent dans l'Oise 56 % de la consommation d'espaces par les activités économiques.

Part du foncier mobilisé sur des espaces NAF pour certains secteurs d'activité entre 2010 et 2019

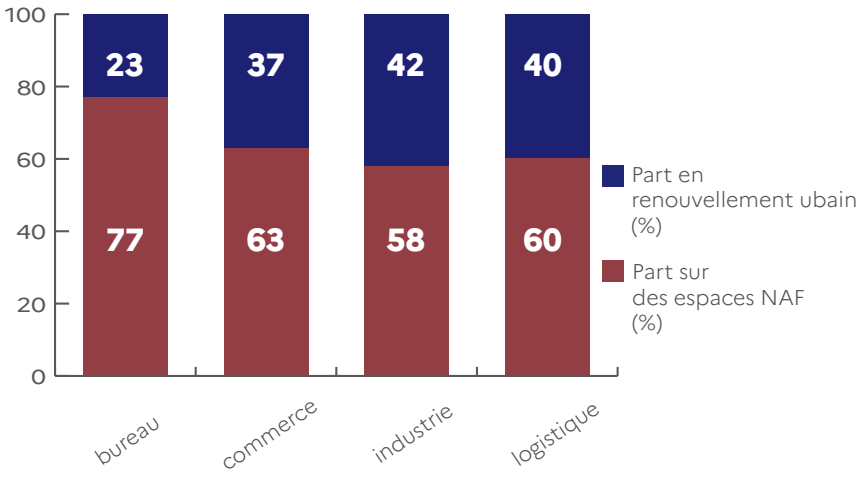

Entre 2010 et 2019, le fort recours aux espaces NAF, concerne le secteur bureau ce qui est assez singulier par rapport aux autres départements des Hauts-de-France où ce sont les secteurs logistique et industrie qui se démarquent en matière d'extension urbaine.

Répartition par SCoT

consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers (NAF) entre le 1er janvier 2011 et le 31 décembre 2020

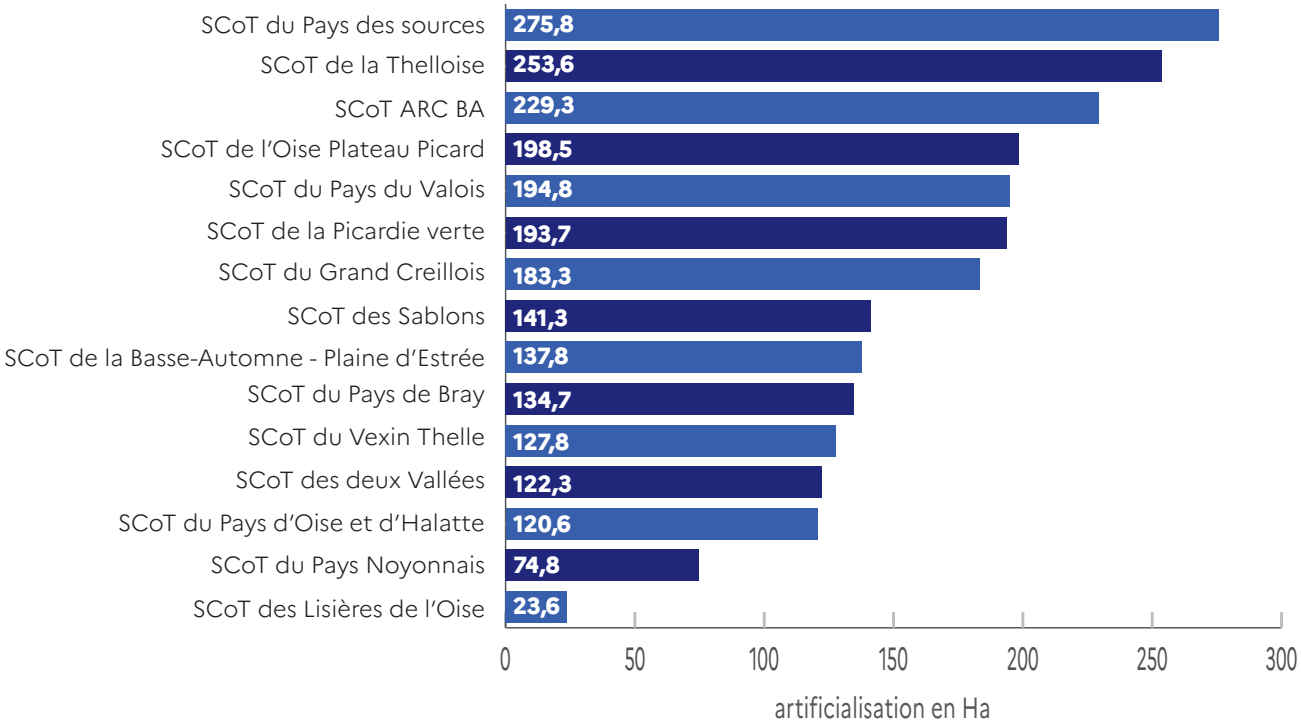

Ce tableau de bord de la consommation d'espaces NAF dans les Hauts-de-France s'appuie sur différentes sources de données, en particulier :

- celles de l'observatoire national de l'artificialisation des sols et relatives à la consommation d'espace. Dans cette mesure, les fichiers fonciers, base déclarative issues des données de la taxe foncière, sont utilisés pour déterminer un usage naturel agricole, forestier ou urbanisé des espaces,
- celles de l'Insee et en particulier des recensements de population de 2009 et 2019,
- celles du Cerema avec le fichier de lovac,
- celles de la Dreal et en particulier les données des études sur le foncier mobilisé pour le logement et le foncier mobilisé par l'activité économique disponibles sur le site internet de la Dreal.

Ces différentes sources de données possèdent des limites qui leur sont propres.
Elles permettent, prises dans leur ensemble, de qualifier la consommation d'espace et d'interroger sa nécessité.

Directeur de publication : J. Labit Dreal Hauts-de-France
Rédaction : Dreal Hauts-de-France – Service énergie climat logement et aménagement du territoire
Conception graphique : Dreal Hauts-de-France – mission communication
Contact : Service énergie climat logement et aménagement du territoire
seclat.dreal-hauts-de-france@developpement-durable.gouv.fr

La Dreal est un service régional déconcentré du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, du ministère de la transition énergétique et du Secrétariat d'État à la Mer.

44 rue de Tournai – CS 40 249 59019 Lille Cedex / standard : 03 20 13 48 48